

A2FC (ANALYSE, AUDIT, FINANCE, CONSULTING)

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 19 600 EUROS

SIEGE SOCIAL : POISY (74330), 108 ROUTE DE CHAVANNE LE PANORAMA

518 154 711 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 27 FEVRIER 2026

Le 27 février 2026, Nicolas PRIEST, président de la société FINANCIERE INELYS EC, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société A2FC et président de ladite société,

A statué sur les questions suivantes :

- Décision de non dissolution de la société à prendre en application des dispositions des articles L.227-1 et L.225-248 du Code de commerce suite à des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, conformément aux articles L.227-1 et L.225-248 du Code de commerce, constate que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social et décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Pour extrait certifié conforme

Nicolas PRIEST

Président

Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-après, par l'intermédiaire de la plateforme DocuSign qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen d'un certificat électronique CERTIGNA édité par la société DHIMYOTIS conforme aux normes RGS et eIDAS et figurant sur l'European Union Trusted List publiée par la commission européenne (<https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>).

Signé par :

Nicolas PRIEST

8BFF5B1762AD406...